

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

---

---

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

---

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Linda Pelletier, secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité,


**QUE :**

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 7 mai 2019, à la salle du conseil, fut adopté le règlement suivant :

*Règlement 332-2019 sur le colportage*

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019.

  
\_\_\_\_\_  
**Linda Pelletier**  
Secrétaire-trésorière par intérim